

CONCOURS PHOTOS

Organisateurs : Mairie de Melleran avec la collaboration des "Les Amis du Patrimoine de Melleran"

Le thème du concours

Les photos auront pour thème "l'église Notre Dame de Melleran son architecture et son décor".

A chacun de trouver l'élément le plus représentatif de son inspiration.....

CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes et tous, adultes et enfants sauf aux professionnels qui en sont exclus.

La participation au concours est gratuite

DUREE ET DEROULEMENT

Le concours est ouvert jusqu'au jeudi 25 juillet 2024 à minuit.

MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant présentera une photo (couleur ou noir et blanc) format A4 sur support numérique adressée à l'adresse mail de la mairie :

(mairie-melleran@paysmellois.org) en inscrivant vos nom et coordonnées. Chaque photo sera sans représentation de personne identifiable.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être les titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et ou publiées sur tout support de communication de la commune.

JURY

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies sous la présidence de Monsieur le Maire, il sera composé de six membres.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les oeuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

-Pertinence du sujet

-Originalité

-Intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte

sont intervenus dans le cadre de la participation au concours . Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

PRIX ET RECOMPENSES

Le gagnant se verra remettre un tirage photo A3 encadré.

Les dix photographies suivantes seront exposées à l'entrée de l'église Notre Dame de Melleran le 2 août 2024.

CONCOURS PHOTOS (.....suite et fin)

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78 -17 dite loi informatique et libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.